

Liste des pièces à fournir par le porteur de projet sollicitant une aide au titre du dispositif
« 73.07 Aides aux infrastructures hydrauliques sur les territoires »

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Commentaires
Pièce fournir relatives au demandeur		
Pièce d'identité en cours de validité (carte identité ou passeport)	Représentant légal	Si bénéficiaire de nationalité étrangère, joindre copie du passeport étranger OU carte de séjour temporaire, OU carte de résident / certificat de résident de ressortissant extra européen, OU carte de ressortissant d'un état membre de l'UE ou de l'espace économique européen. Une CNI délivrée avant le 01/01/2014 et périmée de moins de 5 ans est valable. Le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité.
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Tous	Au nom du porteur de projet.
Avis de situation au répertoire SIRENE de l'année en cours	Tous	
Extrait K-bis de l'année en cours ou Certification d'identification au Répertoire National des entreprises et de leur établissements (INPI : Institut National de la Propriété Industrielle) ou inscription au répertoire des métiers	Toutes formes sociétaires	
Exemplaire des statuts à jour	Obligatoire pour tous les bénéficiaires sauf les organismes publics	
Liste des adhérents, associés ou membres du CA ou de l'organe délibérant si non présente dans les statuts	Tous	
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet ainsi que le financement et la délégation de signature	Pour les structures publiques et les associations	
Récépissé de déclaration d'association loi 1901	Associations	
Bilan et Compte de résultat du dernier exercice comptable et liste des membres du conseil d'administration, de direction ou de surveillance	Associations	
Pèces relatives au projet		
Justificatif de propriété des terrains à desservir en eau	Pour les opérations d'augmentation des surfaces irriguées et/ou des volumes prélevés portées par des communes ou EPCI	

Justificatif de propriété des infrastructures concernées par le projet	Pour les opérations d'amélioration d'une (ou d'un élément d'une) infrastructure existante portées par des communes ou EPCI	
Plan de situation de l'opération	Tous	Une ou des cartes de situation qui permettront d'identifier (plan de situation du projet) : - Le ou les parcellaires de l'exploitation, - Les parcelles irrigables avant-projet, - Les parcelles irrigables après-projet, - La localisation du point de prélèvement et du réseau, - Le matériel présent sur parcelle avant et après projet
Étude d'incidence environnementale	Projet susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'environnement	Fournir l'étude approuvée par l'autorité compétente ou un document prouvant que l'étude est en cours de réalisation. L'étude est à fournir avant le comité de programmation.
Document ou récépissé d'autorisation ou déclaration Loi sur l'eau	Le cas échéant	Si la demande d'autorisation ou de déclaration est en cours, fournir un récépissé de dépôt. L'autorisation ou la déclaration devra être fournie avant le comité de programmation.
Evaluation ex-ante d'économie d'eau	Le cas échéant	Les projets ne prélevant pas dans les masses d'eau de surface ou souterraines ne sont pas concernés par les économies d'eau.
Preuve de la présence d'un système de mesure de la consommation d'eau au niveau de l'investissement	Si système de comptage existant	Photo du compteur. En l'absence d'un système existant au dépôt de la demande d'aide, celui-ci doit être prévu dans le programme d'investissement du projet. Sa présence sera vérifiée au solde.
Arrêté de permis de construire ou déclaration de non-opposition complet(e) et explicitant le projet	Si des dépenses d'aménagement ou de travaux sont présentées	Arrêté de permis de construire, déclaration de travaux ou récépissé de la demande effectuée auprès de la mairie, pour les opérations présentant des dépenses de travaux et / ou d'aménagement soumis à autorisation.
Copie du courrier rédigé par le porteur de projet informant de son projet la communauté de communes, communauté d'agglomération ou métropole dont le territoire est concerné par tout ou partie du périmètre du projet et copie de l'accusé de réception	Tous	
Autorisation de prélèvement d'eau par arrêté préfectoral ou récépissé d'autorisation de prélèvement d'eau	Le cas échéant	L'autorisation est à fournir avant le comité de programmation.
Autorisation écrite du/des propriétaires pour la réalisation des travaux et/ou aménagements	Projet de travaux et/ou aménagements	
Pièces relatives aux dépenses		



Cofinancé par
l'Union européenne



Justificatif des dépenses prévisionnelles et du caractère raisonnable du coût présenté (classés par type d'investissement). Fournir au minimum : - 1 devis détaillé par investissement pour les montants compris entre 1 000€ HT et inférieurs à 2 000€ HT - 2 devis détaillés et comparables par investissement pour les montants jusqu'à 90 000€ HT - 3 devis détaillés et comparables par investissement supérieur à 90 000€ HT OU - Les pièces du marché en cas de procédure adaptée (MAPA) ou formalisée	Tous	Les devis doivent être comparables et venir de fournisseurs différents.
Tableau des dépenses du projet fourni par la Région	Tous	
Formulaire spécifique de respect des règles de la commande publique dûment complété et signé	Si vous êtes soumis aux règles de la commande publique	
Notification des aides attribuées, des éventuelles contributions privées	Tous si concerné	Si de telles ressources financent le projet
Autres		
Mandat de gestion	Le cas échéant	